Calendrier prévisionnel :

DÉPÔT DE CANDIDATURE :

Jusqu'au vendredi 19 septembre 2025

Si tu souhaites être candidat, remplis la déclaration de candidature avec tes parents puis dépose la à ton enseignant ou directeur d'école.

CAMPAGNE ÉLECTORALE :

Du lundi 22 septembre au jeudi 2 octobre 2025

Expose tes idées de projets à tes camarades.

ÉLECTIONS :

Vendredi 3 octobre 2025 à 8h45

Il est temps de voter !

AFFICHAGE DES RÉSULTATS :

Vendredi 3 octobre 2025

Les nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants sont dévoilés !



CONTACT :

Pour plus de renseignements, tu peux envoyer un courriel à : mairie@dannemarie.fr

Création graphique : Ville de Dannemarie

Ville de Dannemarie

MON LIVRET DE PRÉSENTATION

Conseil Municipal des ENFANTS



NOM

PRÉNOM

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

Le CME permet aux jeunes élus de participer à la vie communale par l'élaboration et la mise en œuvre de projets sur la ville. Il s'agit d'un espace d'échanges, c'est un moyen d'apprentissage de la citoyenneté.

Qui peut-être candidat ?

Tout élève de CM1 scolarisé à l'école primaire.
Les candidats sont élus à la majorité ; en cas d'égalité du nombre de voix, le principe de parité s'applique, puis l'âge (le plus jeune). L'élu s'engage pour deux ans.

Qui sont les électeurs ?

Les élèves des classes de CE1 à CM2 de l'école primaire. Chaque niveau vote pour 3 candidats.
3 CM1 (filles et garçons).

Comment se compose le CME ?

Le CME est composé de 7 membres :

- **3 élus de CM1**
- **4 élus de CM2**

Charte du CME ?

La charte est disponible sur le site internet de la ville.

Comment voter ?

1. Être en possession de sa carte d'électeur.



2. Prendre son bulletin de vote et une enveloppe.





3. Aller dans l'isoloir.

4. Choisir ses candidats.



5. Mettre son bulletin de vote dans l'enveloppe.



6. Se diriger vers le bureau de vote.



7. Mettre l'enveloppe dans l'urne.



8. Signer la liste d'émargement.



Comment fonctionne le CME ?

LES SÉANCES DE TRAVAIL : Les membres du CME élaborent leurs projets en ateliers. Le CME s'organise en séances de travail qui traitent des thèmes différents (culture, solidarité, sport, santé, environnement,...). Les projets réalisés sont présentés en **Assemblée plénière, puis éventuellement au conseil municipal.**

LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES : Elles sont présidées par le Maire ou son représentant. Les membres du CME y exposent leurs projets élaborés lors des séances de travail.

Tous les temps de travail ont lieu hors des temps scolaires et en dehors des périodes de vacances.